

Déchetterie  
Cheyres-Châbles

---

Mémento pour  
le tri des déchets

**A CONSERVER**

---

## Responsable de la déchetterie

**André Ducrest**



### Tâches principales

- ” Gestion générale de la déchetterie
- ” Renseignements concernant le tri, la valorisation des déchets
- ” Encaissement relatif aux déchets soumis à une taxe
- ” Surveillance et application du règlement de la déchetterie

## Responsable communale

Pascale Arnold

### Tâches principales

- ” Traitement de toutes questions et mesures administratives
- ” Budgets, comptes
- ” Concepts de valorisation et d'élimination des déchets
- ” Gestion et stratégie

---

## Gestion des déchets

Les objectifs prioritaires de la gestion des déchets sont leur réduction, leur valorisation et leur élimination de manière propre et économique.

Pour atteindre ces buts, la déchetterie est à disposition à Cheyres, dans la zone artisanale. Elle n'est pas une décharge, mais un tri.



La brocante est interdite. Les objets réutilisables doivent être amenés chez un brocanteur, vers un organisme spécialisé ou de bienfaisance (Emmaüs, Coup de pouce, Le Galetas, etc.)

Les utilisateurs doivent se conformer strictement aux directives du responsable de la déchetterie.

Le personnel de déchetterie est autorisé à contrôler le contenu et le dépôt des déchets.

Les contrevenants sont passibles d'amendes.

# Consignes de tri



1

## Déchets ménagers

Un compacteur par commune est mis en place pour l'élimination des ordures ménagères.

Emplacements des compacteurs :

Cheyres – déchetterie intercommunale  
Châbles – stand de tir



**Soyez futés :**

Dans la mesure du possible laissez les emballages chez les distributeurs, ceux-ci les récupèrent directement en magasin.

Liste (non exhaustive) des déchets à compacter dans le sac poubelle:

- “ Emballages alimentaires, cornets et sacs en plastique, de toutes sortes
- “ Briques de lait
- “ Chaussures et habits usagés, non récupérables
- “ Tous les bibelots et jouets hors d'usage
- “ Les peluches, ceintures, sacs à main, etc.
- “ Sagex d'emballage, barquettes alimentaires et chips en sagex, etc.

De manière générale:

Tous les objets incinérables, non récupérables ni recyclables dans une autre catégorie et qui, par leurs dimensions ou leur forme, trouvent leur place dans un sac poubelle !

## Consignes de tri



### 2 Déchets inertes

Les tuiles usagées, le béton, les verres de fenêtre, les miroirs, les tasses, les gravats, les pots à fleurs en terre cuite, la céramique, les cendres de cheminées, les restes de charbon de bois, etc.



**Pas de plastique, ni de métal !**  
Les matériaux de démolition ou de transformation sont exclus. Ils doivent être éliminés dans des décharges contrôlées à charge du propriétaire!



### 4 Aluminium et fer blanc

Les boîtes de conserve métalliques, les feuilles d'aluminium, les boîtes de boisson, les tubes alu, les sprays vides, les barquettes en aluminium, etc.

#### **Important :**

**Egalement les flacons en alu vides ayant contenu des déchets spéciaux (flacons de spray vides par ex.)**



### 3 Appareils électriques

Les instruments tels que : radios, TV, ordinateurs, sèche-cheveux, lampes (sans ampoules), magnétoscopes, imprimantes, jeux électroniques, aspirateurs, imprimantes (sans les cartouches d'encre) téléphones, accessoires tels que : câbles, cassettes vidéo, CD, DVD, etc.



### 5 Carton

Le carton, plié, y compris le carton ondulé et les livres.

## Consignes de tri



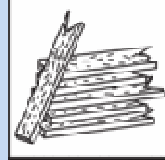
6  
Papier

Les journaux, le papier, les prospectus en tous genres, les serviettes en papier, les emballages en papier de toutes sortes, les sacs et sachets en papier.

**Nouveau !**  
**Le papier peut être déposé en vrac dans la nouvelle benne.**



Pas de cabas car ils contiennent de la colle.  
Les livres doivent être déposés dans la benne à carton.



8  
Bois

Le bois naturel verni ou peint, les planches, les palettes, les caisses, les piquets, le mobilier usagé démonté et dégagé de ses éléments métalliques et matériaux non récupérables, etc.



Les bois traités chimiquement sont exclus!



7  
Fers et métaux

Tous les objets et pièces métalliques, de toutes sortes et dimensions tels que : treillis, vélos, visserie, jantes, casseroles, barres et tiges en fer, plaques en acier, etc.



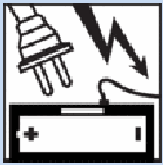
Les objets doivent être dépourvus de toutes matières non métalliques !



**La récupération d'objets et matériaux divers sur le site de la déchetterie est formellement interdite.**

**Les contrevenants sont passibles d'une amende et d'une dénonciation.**

## Consignes de tri



### 9 Appareils électroménagers

Les instruments électriques de grande tailles tels que : cuisinières, lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, fours, congélateurs, réfrigérateurs, chauffe-eau, micro-ondes, etc.

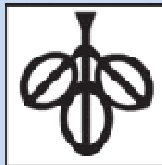


Les réfrigérateurs et congélateurs non munis d'une vignette sont récupérés contre paiement d'une taxe auprès du responsable de la déchetterie, avant leur dépôt. Les chauffe-eau sont taxés.

#### **Nouveau !**

**Les appareils ménagers doivent être déposés dans la benne des appareils électriques, dans l'espace réservé à cet effet.**

Soyez futés : retournez l'appareil au commerce / revendeur !



### 10 Déchets verts (gazon)

Tous les déchets compostables tels que :

Déchets du jardin: gazon, feuilles, fleurs, plantes, écorces.

Déchets du ménage: fruits et légumes, épluchures, marc de café ou de thé, coquilles d'œufs, litières pour chats.



Le dépôt de déchets cuits est interdit !

L'incinération des déchets en plein air est interdite !

Le dépôt de déchets verts provenant d'une activité lucrative est interdit à la déchetterie. Ces dépôts peuvent cependant être effectués sous condition d'une convention préalablement signée avec la commune (entreprises à but commercial). Les contrevenants sont passibles d'une amende.

Soyez futés :  
Compostez à domicile !

## Consignes de tri



11

Verre

Bouteilles en verre de tous les calibres, sans tri de couleur, sans bouchons ni vis.



**Important :**

**Les miroirs, vitrages, verres à boissons, céramiques, porcelaines, tasses et assiettes doivent être éliminés dans la benne des matériaux inertes.**



Soyez futés :

Profitez des journées «vide-greniers» ou de «troc entre particuliers» pour échanger ou vous séparer d'objets usagés mais encore utilisables !

Pensez aux organisations de bienfaisance et autres brocanteurs ou gagnez quelques sous en le mettant en vente sur Internet !



12

Objets encombrants

Mobilier usagé, le bois imprégné, les cadres de fenêtres (sans verre), les objets en matériaux composites tels que gros jouets d'enfants, tapis, bâches, matelas, etc.



De manière générale, tout objet non récupérable ni recyclable et qui, par ses dimensions ou sa forme, ne trouve pas sa place dans un sac poubelle.

Le dépôt d'objets encombrants emballés ou dans des sacs est interdit !

## Consignes de tri

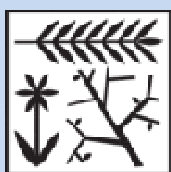


13  
Habits et souliers

Les chaussures, vêtements et tissus, propres et en bon état.



Ces objets doivent être conditionnés dans un sac plastique fermé.



14  
Déchets verts  
(branches)

Branches et tailles de haie uniquement, d'un diamètre de 10 cm maximum. Les troncs d'arbres sont exclus.



Le dépôt de branches et de taille provenant d'une activité lucrative est interdit à la déchetterie! Les contrevenants sont passibles d'une amende.

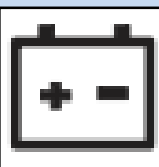
**Nouveau !**

**Les branches doivent être déposées directement auprès de notre partenaire à Châbles (Ferme E. Crausaz). Le dépôt est possible 7/7 et sans aucun horaire**



15  
Piles

Toutes les piles sèches y compris les piles boutons.



15  
Batteries

Toutes les batteries de véhicules et machines.



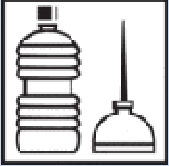
**Important :**

**Les batteries sont récupérées contre paiement d'une taxe auprès du responsable de la déchetterie, avant leur dépôt !**

**Soyez futés : retournez les batteries au commerce / revendeur !**



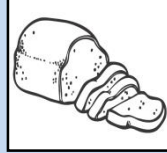
## Consignes de tri



15  
Huiles minérales  
et végétales

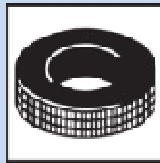
Huiles minérales: les huiles de moteurs, etc.

Huiles végétales: les huiles de friteuse et graisses de coco, les huiles alimentaires, etc.



15  
Pain sec

Pain sec, sans moisissures.



15  
Pneus

Tous les pneus et chambres à air usagés, de toutes dimensions.



**Important :**

**Les pneus sont récupérés contre paiement d'une taxe auprès du responsable de la déchetterie, avant leur dépôt !**

**Soyez futés : retournez les pneus et chambres à air au commerce / revendeur !**



15  
Déchets spéciaux

Les déchets spéciaux tels que : les restes de peinture, de solvants, de dilutifs et autres matières toxiques, les cartouches d'encre à imprimantes et toners, les produits de traitement, les produits chimiques de toutes sortes, les produits de nettoyage et désinfection de piscine, les pastilles de chlore, les «toners», l'encre d'imprimante, etc.



**Les médicaments sont exclus. Il doivent être retournés à la pharmacie !**

## Consignes de tri



15  
Ampoules et néons

Ampoules et néons de toutes sortes, entiers.



15  
Capsules de café/thé en alu «Nespresso»

Toutes les capsules de café ou thé en alu uniquement et du producteur «Nespresso».



**Important :**

**Non recyclées par Nestlé, les capsules en matière alu et plastique autres que «Nespresso» sont exclues. Elles sont à mettre dans le sac poubelle.**



17  
Couches culottes

Toutes les couches culottes.



Elles doivent être conditionnées dans des sacs en plastique transparents et résistants.



Soyez futés :

Dans la déchetterie, utilisez les places marquées et stationnez uniquement le temps nécessaire à la dépose des déchets !



L'utilisation de la rampe est réservée à la dépose des déchets des bennes à bois, fer, déchets verts et verre

Un arrêt prolongé sur cette rampe est interdit.



16  
PET

Bouteilles et récipients en PET uniquement.



Les flacons et récipients doivent être écrasés et vidés de leur air.

## Nouvelle benne !



18

Flacons, bouteilles, contenants, boîtes et articles recyclables, 100% en plastique dur (autre que le PET)

### Nouvelle benne pour les plastiques durs (100% en matière plastique)

Une nouvelle benne est à votre disposition.

Les objets en plastique dur suivants peuvent y être déposés :

**Les bouteilles de lait, d'huile, de sauce, les flacons de produits pour le corps ou le linge (lessive, gel douche, shampooing), les flacons de produits d'entretien ménagers, etc.. ; peu importe leur taille et leur forme.**

*Ces flacons doivent être vidés de leur contenu.*

**Les plastiques durs de grande taille (caisses, jouets, meubles de jardin, etc..).**

*Ces objets ne doivent pas contenir de matériaux composites (fer, bois, tissu, etc..).*

*En cas de présence de matériaux composites, les objets doivent être déposés dans la benne des encombrants.*



**OBJETS NON RECYCLABLES EXCLUS  
DE LA BENNE DES PLASTIQUES**



Les **emballages et plastiques mous** (sachets, sacs, emballages, films, gobelets de yogourt, barquettes alimentaires, etc..) et **tous les flacons de couleur noire** (non détectables par le système de lecture laser chez notre partenaire de recyclage).

Ces objets sont toujours à mettre dans le sac poubelle !

Un panneau d'information supplémentaire, facilitant le tri des plastiques, est installé vers la nouvelle benne des plastiques.

Le personnel de la déchetterie peut vous donner des informations lors du dépôt de vos déchets !